

Département de la
COTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
18 octobre 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN (jusqu'au vote de la délibération C/23/121), Jean-Paul SERAFIN (jusqu'au vote de la délibération C/23/123), Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Martine FILLOD (en remplacement de Dominique DUPONT), Alain VION, Philippe BALIZET (jusqu'au vote de la délibération C/23/124 puis remplacé par Yves-Patrick BOTTOU, suppléant), Didier TOUBIN, Samia DJEMALI, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Gilles STUNAUULT, Sonia LOTH, Jean-François AMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Christophe LUCAND, Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Blandine PETRINET, Jacques MERRA, Didier DANIEL, Gilles MALSERT (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Valérie DUREUIL, Jean-Luc ROSIER, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Jean-Marc SMOLAK (en remplacement de Laurent BEDENNE), Jean-Claude GAILLARD, Florence ZITO (jusqu'au vote de la délibération C/23/123), Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Alain TRAPET (jusqu'au vote de la délibération C/23/124), Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER (à partir de la délibération C/23/120), Sylvain COUDEREAU (en remplacement de Isabelle CHAPUILLIOT / jusqu'au vote de la délibération C/23/125), Marcel JOBARD, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).

EXCUSES : Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Daniel MAKUC, Dominique BAILLEUX, Séverine GUERRIER, Alexandre PLAZA, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Hervé TILLIER, Laurent BEDENNE, Alain BŒUF, Sylvie VENTARD, Régis DORLAND, Isabelle CHAPUILLIOT, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Francis CHENOT, Olivier BAYLE.

POUVOIRS : Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

François MARQUET a donné pouvoir à Jean-Luc ROSIER.

Gérard FRICOT a donné pouvoir à Gilles STUNAUULT.

Sylvie VACHET a donné pouvoir à Sonia LOTH.

Daniel MAKUC a donné pouvoir à Samia DJEMALI.

Dominique BAILLEUX a donné pouvoir à Umberto CHETTA.

Séverine GUERRIER a donné pouvoir à Sandra MICHAUD.

Alexandre PLAZA a donné pouvoir à Philippe HUMBERT.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Alain CARTRON.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Florence VEDRENNE.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Hervé TILLIER a donné pouvoir à Rémi VITREY.

Alain BOEUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Régis DORLAND a donné pouvoir à Christian MARCHISET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/120 - OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UN PARC DE MATÉRIELS DE REPROGRAPHIE MULTIFONCTIONS

Vu les articles L2124-1, L2124-2, R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande publique relatif aux marchés passés en procédure formalisée ;

Vu le rapport d'analyse d'offres établi par la société LPME en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offre réunie le 17 octobre 2023 ;

Considérant la nécessité de renouveler les contrats concernant le parc de reprographie car ceux conclus avec les sociétés TOSHIBA et AVENIR BUREAUTIQUE arrivent à échéance au 31 décembre 2023 ;

Considérant qu'une consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 27 mai 2023 et qu'une offre est parvenue de l'entreprise BOURGOGNE REPRO ;

Considérant que cette consultation doit aboutir sur un marché d'une durée de 4 ans non renouvelable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché d'acquisition et maintenance d'un parc de matériels de reprographie multifonctions à l'entreprise BOURGOGNE REPRO jugée la mieux disante sur la base des offres remises pour le montant de 136 978,90 € HT – 164 374,68 € TTC,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et à effectuer toute démarche ou formalité administrative nécessaire à l'application de la présente délibération et pour l'exécution du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

